Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 56/1965 (1965)

Artikel: La quatrième année de l'Ecole normale tessinoise
Autor: Speziali, Carlo
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115251

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La quatrième année de l'Ecole normale tessinoise

La nouvelle loi scolaire, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1959, prévoit à l'art. 134 que l'Ecole normale (*Scuola magistrale*), qui prépare les maîtres primaires, a une durée de quatre ans et qu'elle fait suite à cinq ans d'école secondaire (*Ginnasio*).

Cette nouvelle disposition n'a eu son plein effet qu'avec les élèves qui sont entrés en 1959-1960 et qui ont terminé leur quatrième année en 1963-1964.

Il y a lieu de rappeler qu'en été 1963 l'Ecole normale tessinoise n'a pas délivré de brevets, ce qui a aggravé la pénurie du personnel enseignant; l'absence de la classe 1963 est encore sensible aujourd'hui et ce vide ne sera comblé définitivement que dans quelques années, lorsque les élèves actuels de première et de deuxième année, très nombreux, auront terminé leurs études.

Pour que l'on comprenne bien ce qui va suivre, j'insiste sur le fait que notre école ne délivre que depuis deux ans un diplôme à des instituteurs ayant parcouru le cycle de quatre ans: il serait donc présomptueux et imprudent de vouloir tirer maintenant déjà des conclusions définitives. Il vaut mieux reconnaître honnêtement qu'il faudra plusieurs années avant que la nouvelle disposition présente, en ce qui concerne le programme également, tous les caractères d'un progrès définitif et donnant pleine satisfaction.

L'adjonction d'une année au programme d'une école est une décision grave pour un Etat, qu'il soit grand ou petit, parce qu'il doit assumer des charges financières plus lourdes et qu'il doit résoudre non seulement des problèmes d'ordre pédagogique, mais encore tous ceux qui concernent les enseignants, les locaux, le matériel, la marche pratique de l'école primaire.

Pour juger objectivement les résultats acquis et les lacunes signalées, il y a lieu de se demander: « Qu'est-ce que le législateur s'est proposé en décidant cette innovation? Quels sont les résultats qu'il a voulu atteindre dans la formation des maîtres? »

En quelques mots: — une meilleure formation professionnelle, fondée sur des bases culturelles plus solides, acquises au cours des trois premières années. Autrement dit: remplir tout le programme de culture dans les trois premières classes, pour rendre possible en quatrième

un apprentissage pratique plus long dans les écoles primaires et une étude plus complète et plus approfondie de la pédagogie, de la didactique et de la psychologie; en outre, toujours au cours de cette quatrième année, donner à l'ensemble des autres matières un caractère toujours plus fonctionnel, en vue précisément de la profession d'enseignant.

Pour éviter que le programme des trois ans — et le danger n'a pu être totalement évité — ne soit dilué dans la quatrième classe, on a prévu une disposition réglementaire précise: il s'agit de l'art. 57 du Règlement des écoles secondaires, qui dit textuellement:

« Pour obtenir le brevet d'enseignement dans les écoles primaires, les candidats doivent passer:

a) à la fin de la troisième, les examens de toutes les disciplines de culture, à l'exception de la pédagogie et de la didactique;

b) à la fin de la quatrième, les examens de pédagogie et de didactique. La note de didactique est assignée par le maître de didactique en accord avec tous les autres maîtres de cette quatrième année. Elle doit exprimer un jugement d'ensemble sur les aptitudes pédagogiques du candidat, telles qu'elles se seront manifestées, tout particulièrement, au cours des exercices pratiques de la quatrième année.

»Les examens comportent une épreuve orale et une épreuve écrite pour les matières suivantes: italien, latin (facultatif), français, allemand, mathématiques, pédagogie et didactique. »

En d'autres termes, en fixant les examens des disciplines plus spécifiquement culturelles à la fin de la troisième, on a voulu préciser, sans équivoque possible, le principe d'une quatrième année destinée avant tout à l'amélioration de la formation professionnelle du maître.

Une décision récente du Département de l'instruction publique a donné force de loi à un désir exprimé par le corps enseignant, qui demandait encore le renvoi à la fin de la quatrième des épreuves finales de chant et de musique, de gymnastique, de dessin et de travaux manuels: les aptitudes pédagogiques dans ces matières du futur maître seront observées avec toute l'attention voulue au cours des stages qui seront accomplis dans les écoles du canton.

Au cours des années scolaires 1961-1962 et 1962-1963, la Conférence des maîtres a étudié à fond le problème, en examinant dans tous ses détails un programme analytique; il faut souligner l'importance des remarques pertinentes de M. Giovanni Calò, qui est responsable de l'enseignement professionnel dans notre école, et des autres commissaires, en particulier de MM. Plancherel et Tarabori; les discussions furent franches et nourries et il y eut de nombreuses confrontations d'idées et d'opinions: il s'agissait de trouver une solution qui ne fût ni improvisée ni imposée, mais bien mûrie, pour éviter tout par-

ticulièrement qu'on n'aboutisse à un divorce entre la partie de l'enseignement que l'on considère normalement comme culturelle et celle qui a un caractère plus directement professionnel. (Il y a lieu de rappeler qu'au Grand Conseil la quatrième année a été définie comme ayant avant tout un caractère professionnel.)

La réussite de cette expérience intéressante et si lourde de conséquences exigeait que nous prévoyions les dangers pour pouvoir les éviter; il fallait surtout empêcher que la quatrième année ne soit qu'un appendice ajouté à l'Ecole normale de trois ans et que les programmes ne soient simplement répartis sur une période plus longue; il faut citer à ce propos cette partie du rapport de M. Calò:

« On n'insistera jamais assez sur le fait que le programme de toutes les matières de culture doit être totalement et définitivement rempli en troisième, et que les examens qui terminent cette année doivent marquer la fin effective des cours de culture, pour qu'en aucune manière la quatrième année ne donne la possibilité de développer des points du programme non encore traités ou de combler des lacunes des trois années antérieures. »

M. Calò a formulé d'autres remarques que lui a dictées son expérience, et nous avons la préoccupation constante de résoudre toujours mieux le problème fondamental de la collaboration entre tous les maîtres, pour éviter dans la mesure du possible les conflits de compétence entre ceux qui sont responsables de l'enseignement didactique et ceux qui ont la charge des autres disciplines.

« Certes, si à côté de l'enseignement du maître spécialisé de didactique, les maîtres d'italien, d'histoire, de mathématiques ou de sciences donnent aux futurs maîtres des leçons de didactique concernant leurs propres disciplines, il est évident que l'apprenti-maître se trouvera en présence de directives, de normes ou de suggestions qui dans chaque discipline manqueront d'unité. Il y a lieu également de prévoir que des conflits nuisibles à l'autorité ou des interférences illégitimes et dangereuses pourraient apparaître entre les deux maîtres de didactique à propos de la même discipline. Il ne faut pas oublier que le maître de n'importe quelle discipline est à même de discerner exactement bon nombre des problèmes de son enseignement, mais qu'en général il voit surtout les exigences structurales et logiques qui doivent coordonner entre elles les différentes parties et les différentes notions qui le constituent; en règle générale il n'a pas la préparation, ni un intérêt suffisant pour les exigences psychologiques, qui lui permette de tenir compte d'une manière exacte et concrète des différentes phases du développement psychologique, phases qui déterminent le contenu et la forme didactique de tout enseignement, beaucoup plus que les articulations objectives et les connexions logiques de la discipline envisagée; cela est vrai surtout dans l'enseignement primaire et dans les écoles où l'âge des élèves implique une méthode

d'enseignement qui fasse abstraction des exigences objectives de la discipline considérée pour elle-même; c'est ce qui arrive en somme chaque fois qu'il s'agit d'écoles et d'élèves, et donc de problèmes de développement avec lesquels l'école secondaire manque forcément de familiarité et n'a guère de raison d'ailleurs de se familiariser. Le seul problème de savoir *quelle quantité* et *quelle partie* de chaque discipline il convient d'enseigner à un âge déterminé, prouve bien que l'on a affaire à un problème psychologique, pédagogique et didactique et qu'*en aucune manière* ce problème ne saurait être de la compétence du maître d'histoire, de littérature ou de sciences naturelles en tant que tel, même s'il enseigne ces disciplines dans des écoles d'un ordre supérieur.

«Cela ne signifie pas que la collaboration des différents maîtres ne soit pas profitable à l'amélioration de la didactique de l'école primaire; au contraire il faut souhaiter que l'on trouve en eux l'intuition des exigences éducatives et le goût de ramener l'attention sur nombre de problèmes de l'enseignement. Cette collaboration devrait se réaliser de plusieurs manières: 1° par des conférences ou des conversations entre le maître de pédagogie et de didactique et ceux des autres disciplines, pour élucider certains points, corriger des inexactitudes, combler des lacunes d'information ou perfectionner la manière de traiter telle ou telle discipline, etc.; 2° par des réunions périodiques du Conseil de classe qui permettraient à tous les maîtres de se renseigner et de se communiquer leurs observations sur l'attitude et le progrès de chaque élève et sur le développement du programme, et surtout ce serait l'occasion d'échanges d'idées entre les responsables des branches de culture et ceux de l'enseignement professionnel; 3° par l'assistance, autant que faire se pourra, du maître de telle ou telle discipline à des leçons de didactique ou à des heures de stage, pour qu'il puisse se rendre compte également de ce secteur de l'enseignement et qu'il puisse encore, cas échéant, poser des problèmes, donner des suggestions ou répondre à des demandes éventuelles de renseignement ou d'amélioration de la part du maître de didactique.»

Au printemps 1963 il a été possible de fixer un programme général et un programme analytique pour chaque matière; l'un et l'autre obéissent à des considérations précises qui résument les directives à suivre et les buts à atteindre.

Il vaut la peine de les reprendre intégralement, pour pouvoir les commenter au vu des expériences de 1963-1964 et 1964-1965.

Les voici:

1. La quatrième année a pour but d'approfondir la formation professionnelle des futurs maîtres; par approfondissement il faut entendre d'abord une expérience pratique raisonnée de l'école primaire (stage),

et aussi une réélaboration synthétique des éléments de culture acquis dans les diverses matières au cours des années précédentes (de manière à créer chez le futur maître une attitude mentale critique et un entraînement au travail méthodique, individuel et collectif), une prise de conscience — à travers l'analyse systématique de chaque problème — de la réalité contemporaine.

2. La préparation et l'exécution du programme de stage sont dirigées par les maîtres de pédagogie et de didactique, avec la constante collaboration des maîtres des autres disciplines.

La plus étroite collaboration de tous les maîtres de la quatrième année est assurée grâce à de nombreuses réunions périodiques.

3. Le stage dans les diverses écoles primaires assume une fonction prééminente; il est en général de cinq à sept semaines, avec un programme précis à préparer d'année en année. Le stage organisé et dirigé par les maîtres des disciplines professionnelles, est assuré de la collaboration des maîtres de l'Ecole normale, des inspecteurs scolaires et des maîtres de l'école primaire où il a lieu. Pendant les semaines de stage, il faut exercer l'enseignement de toutes les matières, y compris le chant, le dessin, la gymnastique, les travaux manuels et l'enseignement ménager.

4. L'élève-maître est amené progressivement à la direction d'une classe par des exercices périodiques d'une durée totale d'un mois au moins, en collaboration avec les maîtres titulaires et les inspecteurs scolaires. Ces exercices commencent déjà au début de l'année scolaire par une période d'assistance dans des écoles comprenant plusieurs classes et un seul cycle, ils continuent par une période de stage effectif avec l'assistance des maîtres titulaires, ils se terminent enfin par l'exercice plus important de la direction d'une classe, de préférence à plusieurs degrés. Les maîtres des matières professionnelles et les inspecteurs collaborent à la meilleure réussite du stage en conseillant et en corrigeant les jeunes élèves-maîtres. Tous les autres maîtres de l'Ecole normale collaborent également à la préparation des leçons pratiques et assistent, dans la mesure du possible, à leur déroulement, pour mieux contribuer à la formation professionnelle des futurs maîtres.

5. Il faut promouvoir le travail personnel, d'équipe et de classe: c'est un des buts les plus importants de la quatrième année.

6. Pour le renouvellement indispensable des intérêts culturels, on organise des *cours à option:* leur programme est établi d'année en année par la Conférence des maîtres, sous réserve de l'approbation du Département.

Le nombre minimum et le nombre maximum des branches à option est fixé également chaque année par la Conférence.

Le choix dépend en règle générale des élèves; la Conférence se réserve toutefois le droit de conseiller, de diriger et dans certains cas — exceptionnellement — d'intervenir quand il y aurait lieu d'éviter une dispersion dangereuse.

7. L'horaire hebdomadaire, compte tenu des cours facultatifs, ne peut dépasser 30 heures.

8. On a recours fréquemment à la collaboration des spécialistes des diverses disciplines culturelles et professionnelles, afin d'assurer à l'enseignement une constante mise à jour et une réelle adhérence à l'évolution de la civilisation.

Le programme général (auquel on a fait correspondre, pour chaque matière, un programme analytique) prévoit:

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX *(facultatif) (1 heure)*

Cet enseignement, conformément à la loi scolaire et à la loi sur la liberté de l'Eglise catholique, est de la compétence de l'Autorité ecclésiastique, qui établit elle-même son programme, étant réservées les garanties sur la liberté de conscience prévues par la Constitution fédérale.

ITALIEN *(2 heures)*

Littérature de l'enfance. Littérature contemporaine. Le langage comme norme et sa transformation formelle dans la réalité historique. Prononciation correcte et récitation à l'école primaire.

HISTOIRE, INSTRUCTION CIVIQUE, LÉGISLATION *(2 heures)*

Etude critique de la matière en vue de l'enseignement à l'école primaire. Les institutions et l'organisation politique et sociale de la Confédération, de la Commune et du Canton. La législation scolaire. Les problèmes de l'époque actuelle et leur répercussion en Suisse.

FRANÇAIS *(1 heure)*

Etude de la langue en relation avec le programme d'enseignement du français en classe supérieure. Conversation et diction. Chapitres choisis de la littérature.

ALLEMAND *(facultatif) (1 heure)*

Notions de langue parlée, discussions et rapports en allemand sur des sujets pratiques ou d'actualité. Chapitres choisis de la littérature.

LATIN *(facultatif) (1 heure)*

Notions historiques sur la transformation du latin en italien et en français. Grammaire comparée des trois langues. Formation du concept d'humanisme. Principes d'une didactique active du latin. L'enseignement fondé sur l'interprétation de morceaux choisis d'auteurs.

ANGLAIS *(facultatif) (1 heure)*

Etude des problèmes de la phonétique; exercices de prononciation; dictées. Vocabulaire fondamental; lecture et conversation. Etude méthodique des notions principales de morphologie et de syntaxe.

ARITHMÉTIQUE, GÉOMÉTRIE ET ORGANISATION COMMERCIALE *(2 heures)*

a) Les concepts, les propositions, les problèmes typiques du programme d'enseignement de l'arithmétique et de la géométrie dans les écoles obligatoires.

b) Les grandes étapes de l'évolution de la pensée mathématique au cours des siècles, en relation tout particulièrement avec l'histoire du système de numération et du système métrique décimal.

c) Les principaux éléments de la pratique commerciale et les caractéristiques de la gestion comptable de l'administration familiale, artisanale et communale.

SCIENCES ET GÉOGRAPHIE *(2 heures)*

Etude directe, par groupes, d'un milieu considéré dans sa totalité: aspects naturels et aspects humains et leurs rapports réciproques. Collection de matériel didactique et élaboration de leçons pratiques sur les phénomènes principaux de la physique, de la chimie et de la biologie, en rapport avec le programme des écoles primaires.

L'évolution de la pensée scientifique, illustrée par le développement de l'astronomie, des mathématiques, de la physique et de la biologie, pour rendre les élèves conscients de la progressive conquête des idées par l'humanité.

PÉDAGOGIE *(6 heures)*

Les principaux systèmes philosophiques à l'époque moderne, jusqu'à la pensée contemporaine. La pensée de Descartes et la critique de Vico (revendication de la certitude, de l'histoire, et incidences pédagogiques). L'empirisme et ses développements: Locke, Berkeley,

Hume, sensualisme de Condillac, conséquences pédagogiques. Criticisme de Kant et brèves notices sur la philosophie postkantienne.

Evolution des conceptions éducatives: la pensée et l'œuvre des pionniers de la pédagogie, précurseurs de l'école active, en insistant sur l'œuvre de Rousseau, Pestalozzi, Fröbel et, pour ce qui est de la pédagogie contemporaine, de Maria Montessori, de Decroly, de Dewey. Education intellectuelle, morale, sociale, civique dans l'école d'aujourd'hui et questions pédagogiques actuelles. Lecture et commentaire d'œuvres significatives de caractère pédagogique (ou d'extraits organiques).

PSYCHOLOGIE *(2 heures)*

La psychologie de l'âge de la croissance, avec référence à l'enfance et à l'adolescence. Notions de psycho-pédagogie différentielle en rapport avec la visite d'instituts et de classes d'infirmes psychiques.

DIDACTIQUE ET STAGE *(4 heures)*

Orientation théorico-pratique à partir de l'enseignement des langues, de l'arithmétique et de la géométrie.

Organisation de l'enseignement à l'école, et particulièrement dans les classes à plusieurs degrés: horaire, programme journalier, plan de travail. Etude de publications didactiques et de documents d'école active (travaux de recherche individuels ou en équipe à l'Exposition de didactique). Matériel didactique et tout particulièrement les moyens visuels: films fixes pour l'enseignement, clichés, films. Audition et vision de quelques émissions scolaires de radio et de télévision, et discussions correspondantes.

CHANT ET MUSIQUE *(1 heure)*

Leçons pratiques pour les degrés inférieur et supérieur, avec l'assistance du maître responsable. Préparation des leçons. Leur critique collective. Auditions musicales commentées.

DESSIN *(1 heure)*

Dessin au tableau noir; dessin avec l'aide de planches didactiques. Cours libres de perfectionnement.

TRAVAUX MANUELS *(2 heures)*

Travaux sur papier, carton, bois, métaux. Cours libres de perfectionnement: céramique, vannerie, reliure photographie.

GYMNASTIQUE *(2 heures)*

Complément des notions théorico-pratiques, en rapport avec l'enseignement du premier et du second cycle, en insistant sur les principes méthodologiques qui doivent guider l'enseignement de la gymnastique dans les écoles à plusieurs degrés dans des conditions particulièrement difficiles. Connaissance des exigences minima du troisième degré.

AUTRES COURS
CINÉMA, AGRONOMIE, ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Durant la quatrième année il y aura en outre:

1° un cours sur le cinéma pour les garçons et pour les filles;

2° un cours d'agronomie pour les garçons et pour les filles;

3° un cours d'enseignement ménager pour les filles.

La partie obligatoire comprend donc un total de 27 heures hebdomadaires; les cours à option prévoient un maximum de 6-7 heures et un minimum de trois heures.

Les cours à option sont les suivants: allemand (une heure); anglais (une heure); chapitres choisis de l'actualité, en rapport avec la formation civique (une heure); histoire des sciences (une heure); histoire de la pensée mathématique et scientifique (une heure); latin (une heure). Chaque année il sera possible de prévoir des modifications du nombre des cours et des sujets à traiter.

La constitution de l'horaire journalier et hebdomadaire prévoit entre autres le samedi libre: innovation qui s'est révélée très utile et très appréciée, parce qu'elle permet aux jeunes gens, durant toute l'année, individuellement et à titre facultatif, de suivre le développement du programme dans l'école primaire où ils ont fait leurs premières expériences professionnelles à la mi-septembre; le contact entre l'élève-maître et le maître titulaire de la classe dans le canton s'est révélé très positif. Et ici nous avons le devoir de relever la collaboration très fructueuse que l'Ecole normale a trouvée auprès des instituteurs qui ont accueilli des élèves-maîtres, et avant eux auprès des inspecteurs scolaires.

Ce samedi matin libre constitue donc une innovation des plus heureuses, comme le reconnaissent nos élèves eux-mêmes: il peut être utilisé comme il vient d'être dit, pour d'autres travaux personnels, pour des recherches, et aussi pour la détente sportive, chacun pouvant choisir librement au mieux. La présence de nos jeunes gens dans les classes de stage a donné beaucoup de satisfaction. D'ailleurs une des constatations les plus réjouissantes dans l'application du programme de cette quatrième année réside précisément

dans le fait que c'est la partie plus strictement professionnelle qui a présenté le plus d'intérêt pour nos élèves, soit le stage et, en particulier, les travaux manuels: plusieurs demandes ont été faites pour que l'on augmente la dotation hebdomadaire d'heures pour cet enseignement. Les élèves ont beaucoup apprécié le temps qu'ils ont passé hors de l'Ecole normale pendant les semaines de stage dans les écoles primaires: tout cela présente un avantage certain pour la formation des futurs maîtres, et pas seulement sur le plan professionnel; ce qu'il y a de plus important, c'est bien, me semble-t-il, de faire naître chez les élèves de l'Ecole normale un réel attachement pour l'école primaire; cette seule constatation suffirait à elle seule à justifier la raison d'être et l'utilité de la quatrième année.

Pour ce qui est de la pratique professionnelle, il est prévu, avec quelques variantes d'une année à l'autre:

a) Au début de l'année scolaire, une seule semaine d'assistance aux leçons. L'élève-maître pose des questions, prend des notes et surtout crée un lien de travail avec le maître titulaire et avec la classe.

C'est dans cette classe qu'il reviendra (sans qu'il y ait aucune obligation, mais c'est chaudement recommandé) pendant sa demi-journée de liberté et qu'il verra, semaine après semaine, le travail d'une classe pendant une année entière.

b) Une semaine en décembre. L'élève-maître assistera encore aux leçons, il en donnera quelques-unes et dirigera la classe tout seul (sans la présence du titulaire) pendant une journée entière.

c) Deux semaines de complète direction de la classe en février; A la fin de ces deux semaines les inspecteurs communiqueront leurs jugements à la direction de l'Ecole normale et les élèves devront faire un travail qui prouve leur degré de maturité et donne des indications sur la préparation et les résultats des stages accomplis.

d) Une dernière semaine de stage se fera, pour des raisons pratiques, toujours dans la même classe (éventuellement dans une classe à plusieurs degrés, si le candidat n'a eu affaire jusqu'alors qu'à une classe simple) *pendant le temps des répétitions.*

S'il est vrai que cette quatrième année doit permettre la réalisation des objectifs les plus ambitieux pour la formation professionnelle des maîtres, il est tout aussi vrai que l'Ecole normale doit lui vouer ses soins les plus attentifs; c'est pourquoi elle doit pouvoir compter (comme cela a toujours été le cas) sur la collaboration la plus complète des inspecteurs scolaires.

Il y eut un excellent esprit de collaboration avec les inspecteurs scolaires; on peut en dire autant en ce qui concerne les instituteurs

des classes où nos stages se sont accomplis. En somme, on a fait beaucoup dans le domaine de la formation professionnelle et les premiers résultats réjouissants obtenus témoignent d'une nette amélioration par rapport au passé. Une preuve supplémentaire de cette amélioration, en plus de l'expérience directe de l'école primaire, est donnée par les sujets difficiles des examens de 1963-1964:

Pédagogie

Comment et pourquoi je me propose de favoriser l'activité naturelle des enfants dans leur processus de formation et d'acquisition du savoir.

Psychologie (Psychologie de l'âge de la croissance)

1. *Observe l'élève qui fréquente les classes primaires (de 6 à 11 ans) et décris brièvement l'évolution psychologique de son comportement, en particulier de son comportement mental.*

Dans quelle mesure les caractères reconnus comme distinctifs de l'école active — activité, sociabilité, liberté — correspondent-ils à l'évolution de l'intelligence dans son développement concret?

Ou:

2. *Observe l'élève qui fréquente les classes primaires (de 6 à 11 ans) et décris brièvement l'évolution psychologique de son comportement, en particulier de son comportement mental.*

En quel sens les phénomènes de nature psychologique — en particulier les opérations mentales — orientent-ils la méthodologie contemporaine, en plus de la didactique de l'école active?

Illustre les principes généraux d'exemples concrets.

Didactique

1. Sur quels principes psychologiques se fonde l'enseignement de l'histoire en quatrième primaire?

2. Et quels sont, relativement au programme, les sujets d'« histoire » que l'on peut traiter en quatrième?

3. Et quelles sont les erreurs à éviter ?

4. *a)* Comment prépareriez-vous par écrit une leçon d'histoire ayant pour sujet: l'homme construit une habitation lacustre.

b) Et pour cette leçon quel usage feriez-vous de la caisse à sable, des films fixes, des clichés, des lectures, des sorties dans la nature?

Après deux ans d'expérience, on ne peut pas tirer évidemment de conclusions hâtives; si un certain nombre de buts ont été parfaitement atteints, pour d'autres on a rencontré des difficultés et des obstacles plus grands qu'on ne l'avait prévu.

Nous avons eu la surprise, surtout en 1963-1964, de constater un certain manque d'aptitude au travail personnel; peut-être les élèves ne sont-ils pas préparés à travailler d'une manière indépendante, individuellement ou en équipe; on a peut-être péché par une confiance exagérée dans les moyens que ces jeunes gens devaient avoir, et qu'en fait ils n'avaient pas, peut-être parce que notre école, comme toutes les autres, n'a pas su indiquer au préalable de claires méthodes de travail; cela doit servir de leçon pour la direction et pour les maîtres; à un certain âge il faut proposer des méthodes de travail, il faut les discuter et persuader les élèves que la forme du travail libre comporte plus d'engagement que celle de l'école traditionnelle.

Il faut toutefois faire une constatation qui est corroborée par les résultats acquis: elle est réjouissante et elle encourage à poursuivre avec une confiance inlassable l'œuvre passionnante entreprise. La voici: on a obtenu une amélioration certaine de la formation professionnelle du jeune instituteur, par des contacts répétés avec l'école qui l'aura demain comme maître; quand il y entrera, il sera plus mûr et plus cultivé, et aura une connaissance plus profonde des moyens didactiques avec lesquels il se sera déjà familiarisé pendant plusieurs semaines; il aura été conseillé et dirigé par des maîtres de valeur, d'une compétence professionnelle, humaine et morale, à toute épreuve, et par des inspecteurs scolaires conscients de l'inéluctable nécessité de leur collaboration ininterrompue; enfin il aura eu des maîtres de didactique riches d'expérience et naturellement ouverts à toutes les exigences que peuvent requérir l'évolution des méthodes et le perpétuel devenir de l'école.

Carlo Speziali,
Directeur de l'Ecole normale du Canton du Tessin, Locarno